

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 8 JUIN 2026
EM/NC

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 055-215501222-20260611-2026_120-DE



Objet : Convention de mise à disposition de la salle Jean Baudru

N° : DCM_2026/120

PUBLIÉE LE : 16/06/2026

L'an deux mille vingt six, le lundi 8 juin à 20 heures 00.

Les membres du conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire, Philippe ROCHAT. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 1^{er} juin 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean-Pierre BALAINE, Christelle VIERRE, Déborah GARELLI, Franck MICHELOT, Théo CUPCIC, Sarah RAUCOURT, Christelle FRANCHOT, Théa ANTOINE, Sébastien ENCINAS, Marie-Hélène MASSOMPIERRE, David MAGNANELLI, Laurent HAZART, Benjamin LOMBARD, Mallaury GENIN, Jérémy ROLAND, Blandine EULRIET, Ozdem DOGAN, Séverine FATOL, Sandrine KIEFER, Florent CARÉ, Wendy MOALA, Ismaël ZAZZA, Benoît REYRE.

ONT DONNÉ PROCURATION :

- Samuel BOURGEOIS donne pouvoir à Théo CUPCIC
- Christel METZ donne pouvoir à Franck MICHELOT
- Gérald CAHU donne pouvoir à Sandrine KIEFER
- Angélique GÉNART donne pouvoir à Florent CARÉ

ÉTAIT ABSENTE :

- Anne LUDMANN

Conseillers en exercice : Présents : 24 - Pouvoirs : 4 - Absent : 1 - Votants : 28

Madame Théa ANTOINE est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

La Ville de Commercy met à disposition du Ping Pong club de Commercy la salle Jean Baudru pour la pratique de ses activités sportives.

Aussi, la Ville de Commercy est amenée pour ces lieux à définir les relations contractuelles qu'elle entretient avec cette association, par le biais d'une convention fixant :

- les modalités administratives et conditions d'utilisation des locaux
- les modalités juridiques,
- les modalités financières..

La convention est présentée au membres de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VALIDE** la convention de mise à disposition de la salle Jean Baudru à l'association Ping Pong Club de Commercy ;
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention.

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

Le Maire,

Philippe ROCHAT

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.